

SUBSTITUTION D'URINE

DOUCHES

un lieu privilégié pour "enfumer" les contrôleurs

**Trois cas où cet espace dédié à l'hygiène corporelle a servi
à tricher au moment du recueil des urines**

1968

CYCLISME – Lucien Aimar (France) : le recueil des urines n'a pu s'effectuer que dans la douche de l'hôtel du coureur

1. « La défaillance de Lucien Aimar – Victime d'une défaillance, on le sait, en fin de parcours, Lucien Aimar fatigué et assez contracté n'a pu satisfaire immédiatement aux formalités du contrôle antidopage pour lequel il avait été convoqué. En application des accords de Vittel, les officiels et le médecin de service sont donc restés auprès du coureur dans sa chambre jusqu'au moment où le prélèvement d'urine, bien que tardif, **après la douche**, a pu s'effectuer normalement. »
[L'Equipe, 16.07.1968]



**Lucien Aimar, cycliste professionnel de 1965 à 1973
Vainqueur du Tour de France 1966**

2. « Aimar a offert l'apéritif à ses tortionnaires. Parce qu'il n'avait pas pu fonctionner au contrôle médical dès après l'arrivée à Aurillac, Lucien Aimar a reçu la visite à son hôtel des commissaires internationaux. Abel Floch et Roger Halna. Le règlement précise que le médecin et les officiels doivent rester auprès du coureur jusqu'au complet accomplissement. Gêné par le constat "de visu", Aimar restait inopérant. On lui a fait boire de l'eau de Vittel en abondance, on a usé du psss...psss qui actionne habituellement les bêtises et on a même alerté les robinets du lavabo. A 19h54, heure historique, c'est venu après la douche. Libéré, Aimar a dit à ses tortionnaires : « Je vous ai assez fait attendre. Alors on va boire l'apéritif. C'est ma tournée. »
[L'Equipe, 17.07.1968]

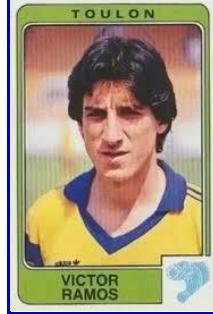
1987

FOOTBALL – Victor Ramos (Argentine) : demande de passer par la salle de bains où un coéquipier l'attend derrière le rideau de la douche pour lui fournir à l'insu des contrôleurs un flacon d'urine vierge de produits illicites

Témoignage de Rolland Courbis, l'entraîneur du FC Toulon : « Un ou deux ans avant le Di-Antalvic® de Philippe Anziani on avait quand même frisé la correctionnelle lors d'un Saint-Etienne - Toulon. Avec Victor Ramos, un habile attaquant argentin pour ne pas le nommer. À la mi-temps du match contre les Verts, je le vois blanc comme un cachet d'aspirine car il vient d'apprendre qu'il est tiré au sort par les contrôleurs du ministère. En vérité, il était blanc, mais blanc comme un cachet de Captagon®. Un excitant interdit qui figurait

sur la liste des produits illicites. Il avait fait une première mi-temps transparente, comme souvent. Le genre de goleador discret qui sait se faire oublier par ses adversaires pour mieux les berner à une ou deux occasions. Parfois, il se cachait tellement bien que même ses partenaires ne le voyaient plus. Combien de fois on a eu l'impression d'avoir joué à dix ! Quand je le vois donc chuchoter au fond des vestiaires avec l'un de ses coéquipiers Bernard Pardo, je comprends immédiatement l'étendue des dégâts. Victor nous avoue que la veille du match il était fatigué, un peu fiévreux et comme il ne sentait pas bien, il a pris un Captagon® pour se secouer un peu. Il aurait pu prendre un canon de rouge, bordel ! Nous gambergeons pour trouver une solution qui limitera la casse. Je sais qu'il ne faut pas que le scandale éclate car il concerne Toulon qui, avec ma présence, peut s'attendre à des commentaires privilégiés. Ce qui est encore plus ennuyeux. Pour Ramos, pour le club et pour moi. À un quart d'heure de la fin, je sors Ramos et il prend sa douche immédiatement pour regagner l'hôtel dans la foulée. Pardo me propose alors d'aller aussi sec dans sa chambre, **de se cacher dans la salle de bain** et d'uriner à sa place, Pourquoi pas ? Suis-je un démerdard, un débrouillard, un malhonnête ou quelqu'un qui tente de réparer la connerie d'un de ses joueurs dans l'intérêt de son club ? Ce n'est pas à moi de répondre, Je ne me suis senti ce soir-là que dans la peau d'un mec très contrarié. Je revois encore ce con de Ramos gémir sur son lit entre deux faux malaises devant les deux vrais contrôleurs, attendant que la fiole se remplisse du précieux liquide. Et incapable, soi-disant par timidité, de pisser devant les deux mecs, réclamant un détour par la salle de bain où se trouvait Pardo - planqué derrière le rideau de la douche -, pour le faire dans la discrétion. Surréaliste ! La première fois qu'ils allaient faire une combinaison entre eux, Ils ne s'étaient pas fait une passe de la soirée ! En bons comédiens, on a réussi ce coup. Mais avec le recul, ce n'est pas un épisode dont je suis particulièrement fier. »

[Rolland Courbis. – Pourquoi mentir ?. – Paris, éd. Michel Lafon, 2007. – 325 p (pp 145-147)]



**Victor Ramos, footballeur argentin professionnel de 1978 à 1991
International de 1983 à 1984 (10 élections)**

COMMENTAIRES JPDM – De ce texte, on apprend trois choses. En 1987, le dopage au Captagon® est une réalité. Enfumer le contrôleur fait partie des habitudes du milieu du foot. Mais surtout, on constate que ce sport bénéficie d'un privilège surnaturel. En effet, le contrôle a lieu à l'hôtel dans la chambre du joueur après qu'il ait pris sa douche. Les cyclistes sont en droit de se poser des questions sur la fiabilité d'un tel règlement alors qu'eux doivent se soumettre au contrôle, dès la ligne franchie, dans une caravane placée dans l'enceinte de l'arrivée de la course.

2009

CYCLISME – Lance Armstrong (USA) : la vraie fausse douche du Sanglier d'Austin

Témoignage de Jean-Pierre Verdy, le responsable à l'Agence française de lutte antidopage (AFLD) de la logistique des contrôles antidopage sur le territoire français : «

« La fausse douche de Saint-Jean-Cap-Ferrat

Le président de l'agence, Pierre Bordry, avait une résidence dans les environs de Nice, proche d'une maison louée fréquemment par Lance Armstrong. Celui-ci aimait venir s'entraîner dans les Alpes-Maritimes, où il bénéficiait du relief accidenté et du climat agréable. Le Texan avait ses habitudes dans un restaurant où se rendait également Pierre Bordry. Les deux hommes prenaient parfois leur repas à quelques tables l'un de l'autre. Mais Armstrong ne se doutait pas que cet autre convive travaillait à sa chute.

Bien sûr, les contacts sur place de Bordry le tenaient informé des faits et gestes de l'Américain. Une fois Armstrong localisé, il nous fallait organiser son contrôle inopiné, déléguer un préleveur sur son lieu de résidence. Et tout anticiper pour éviter le moindre risque de vice de procédure. Notre opération avait été le sujet de bon nombre de réunions avec les juristes de l'agence et tout avait été

soigneusement préparé plusieurs semaines à l'avance. Les simulations juridiques et logistiques avaient été validées dans les moindres détails. Ne restait plus qu'à décider du jour J. Nous réalisions chaque année des milliers de contrôles mais procéder à celui, inopiné, de Lance Armstrong s'apparentait à une opération militaire.

Déclenchement de l'opération le 17 mars 2009

Le choix de la date avait été soigneusement étudié. Nous avions obtenu le feu vert du déclenchement de l'opération pour le 17 mars 2009. Ce jour-là, tous les agents du département des contrôles étaient à leur poste. L'alerte était maximale. Nous étions tous fébriles tant le personnage était imprévisible. Et nous savions ne surtout pas pouvoir compter sur l'aide de l'UCI. Il valait mieux ne rien leur dire car quelqu'un à la Fédération internationale risquait de le prévenir. Nous avions raison de nous méfier... Enfin, nous apprenons que le coureur vient d'arriver dans sa résidence de Saint-Jean Cap-Ferrat. Mais comme nous ne pouvons pas prévenir l'UCI, nous n'avons pas de mandat pour le contrôler chez lui. Notre seule possibilité légale consiste à le contrôler lorsqu'il s'entraîne. La loi française permettait en effet des contrôles sur des sportifs étrangers quand ceux-ci s'entraînaient sur le territoire français.

Comme nous n'avions aucune information sur son emploi du temps, il fallait espérer qu'il effectue une petite sortie d'entraînement. Le risque était qu'il quitte son lieu de résidence dans un véhicule pour se rendre plus loin. Nous avons néanmoins décidé de tenter notre chance. Notre préleveur de choc, Olivier Grondin, est donc envoyé à Nice. Comme s'il s'agissait d'une attaque militaire, nous allons suivre le contrôle en temps réel depuis notre siège parisien ...



Lance Armstrong, cycliste professionnel de 1992 à 1998 et 2002 à 2011

Le contrôleur a manqué L.A à deux minutes près...

D'emblée, la chance n'est pas avec nous. Car au moment où Grondin arrive à la maison louée par Armstrong, il aperçoit le septuple vainqueur du Tour s'éloigner sur son vélo. Il l'a manqué à deux minutes près ... Ne reste plus qu'à attendre le retour du Texan. Grondin se gare à proximité de la maison. L'attente commence ... Les minutes puis les heures défilent. Bientôt, notre médecin en planque commence à avoir soif et faim. Les gendarmes de l'OCLAESP qui suivent l'opération contactent leurs collègues dans la région. Une voiture de gendarmerie ravitailler discrètement notre homme en planque. « Excellent plateau-repas », se souviendra le préleveur. Il ne faudrait pas qu'Armstrong arrive à ce moment-là ... La journée s'étire. Olivier trouve le temps vraiment long. La tension monte à l'agence. D'autant que le docteur Grondin doit impérativement rentrer le soir même à Paris (...). Et soudain, au moment où notre préleveur hésitait à partir pour l'aéroport de Nice, Armstrong surgit au bout de la rue, sur son vélo ! Olivier Grondin sort de sa voiture et se présente au cycliste. Il lui montre sa carte de préleveur et son ordre de mission. Il procède à ce qu'on appelle la notification : il explique au sportif qu'il doit se soumettre à un contrôle antidopage. Si Armstrong l'accepte, il peut être prélevé à son domicile. En cas de refus, nous avions prévu d'effectuer le contrôle dans un local de la gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer. Le docteur Grondin précise à Lance Armstrong qu'à partir du moment où il est notifié, il doit rester sous l'observation directe du préleveur, de façon permanente jusqu'à la fin de la procédure de prélèvements des échantillons. Comme la majorité des sportifs dopés, Lance Armstrong connaît parfaitement ses droits.

Après l'effort pour un prélèvement sanguin, le contrôleur doit attendre deux heures

Il rappelle au médecin que pour effectuer le prélèvement sanguin, il faut attendre deux heures, comme convenu dans les standards lorsqu'un sportif vient de faire un effort. Olivier Grondin lui assure qu'il en sera bien évidemment ainsi. Il est alors 16 h 10. Soudainement, Lance Armstrong

rentre chez lui et claque la porte au nez du préleveur. Cela va complètement à l'encontre de la procédure que le médecin vient pourtant de lui décrire. Armstrong se trouve désormais en infraction avec le Code de l'Agence mondiale antidopage. Comme je suis l'opération en direct, j'informe aussitôt le président de l'agence, Pierre Bordry. Puis le manager d'Armstrong, Johan Bruyneel, sort de la maison. Olivier Grondin lui explique que si Armstrong persiste à lui refuser l'accès de sa maison, il peut faire appel à la force publique. Bruyneel lui répond que son sportif est au téléphone. Qu'il faut juste patienter, **le temps qu'Armstrong se change et prenne une douche.**

L.A. repousse le contrôle de 20 mn. Pourquoi faire ?

C'est bien sûr un stratagème. Chaque fois que nous tentions de contrôler Armstrong, il se débrouillait pour repousser d'une vingtaine de minutes le contrôle. Que faisait-il pendant ce laps de temps ? On l'ignore encore aujourd'hui mais tout porte à croire qu'il disposait d'un protocole pour déjouer le contrôle. Grondin réitère ses demandes afin qu'Armstrong se présente immédiatement au contrôle. En vain. Il se trouve toujours à l'extérieur. Finalement, au bout de l'incontournable vingtaine de minutes, Olivier Grondin est autorisé à rentrer dans la maison. Pour procéder au prélèvement, il demande à se laver les mains. Bruyneel et Armstrong l'orientent vers la salle de bains. Là, il jette un œil dans la **cabine de douche**, qui se trouve être complètement sèche. **Armstrong n'a donc pas pris de douche comme il l'a prétexté.** En revenant dans la pièce, Grondin constate que le coureur est au téléphone, avec semble-t-il le président de l'Union cycliste internationale, pour vérifier si ce contrôle est légal. Quel autre sportif peut se permettre d'appeler en direct, au moment d'un contrôle, le président de sa fédération internationale ? Pour que celui-ci prenne le temps de lui expliquer le cadre légal de la procédure !

A la fin du contrôle, L.A. nargue le médecin en lui affirmant que les analyses seront négatives

Bravache, Armstrong lance à Grondin que les analyses seront négatives ... Bien sûr, elles le seront. En revanche, le contrôle ne s'est pas du tout déroulé en conformité avec la procédure. Le préleveur a donc produit un rapport circonstancié de la manière dont s'est réalisé le contrôle inopiné du septuple vainqueur du Tour de France. À la suite de quoi, normalement, Lance Armstrong aurait dû être sanctionné. Curieusement, il n'en sera rien ... Aujourd'hui encore, je ne sais toujours pas pourquoi. Car un refus de se soumettre à un contrôle équivaut à un contrôle positif. En toute logique, l'Union cycliste internationale devait suspendre le coureur. Au lieu de quoi, son président Pat McQuaid va monter au créneau pour défendre son protégé. De son côté, Armstrong a déclaré dans la presse : *"Je trouve incroyable d'avoir été testé 24 fois sans incident et que le premier test fait en France donne lieu à d'outrageuses accusations. C'est un autre exemple de la conduite inappropriée des organisations française antidopage. Je suis désolé qu'elles soient déçues, que tous les contrôles soient négatifs, mais je n'utilise pas de produits ou substances interdites."*

Au lendemain de cette affaire, nous avons reçu à l'agence des lettres d'insultes du monde entier. On nous accusait de harcèlement à l'encontre de ce magnifique champion. »
[Jean-Pierre Verdy. – Dopage : ma guerre contre les tricheurs. – Paris, éd. Arthaud, 2021. – 303 p (pp 103-109)]